

Paris, le **22 SEP. 2021**

*Cher* Monsieur le Président,

Conformément à l'article 11 de la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire qui prévoit la remise au Parlement d'une évaluation hebdomadaire de l'impact économique de l'extension du passe sanitaire aux activités mentionnées au I de l'article 1<sup>er</sup> de cette même loi, en intégrant notamment une évaluation de la perte de chiffre d'affaires liée à l'application de ces dispositions, ainsi que des résultats en matière de lutte contre la propagation de l'épidémie de covid-19 des dispositifs mis en œuvre en application du même I et des articles 2 et 12 de cette loi, vous voudrez bien trouver ci-joint, **le troisième envoi** qui couvre la période comprise entre le **30 août et le 5 septembre 2021**.

Ce point d'étape comprend deux volets :

- un rapport de l'impact économique de l'extension du passe sanitaire ;
- un rapport sur les résultats en matière de lutte contre la propagation de l'épidémie de covid-19.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma haute considération.

*Amiès*

  
Jean CASTEX

Monsieur Richard FERRAND  
Président de l'Assemblée nationale  
Député du Finistère  
Assemblée nationale  
126, rue de l'Université  
75007 PARIS



**GOUVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Rapport au Parlement Impact du passe sanitaire sur l'activité des secteurs concernés Point n° 3 – du 30 août au 5 septembre 2021

L'article 11 de la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire dispose que « *jusqu'au 31 octobre 2021, le Gouvernement remet au Parlement une évaluation hebdomadaire de l'impact économique de l'extension du passe sanitaire aux activités mentionnées au I de l'article 1<sup>er</sup> de la présente loi, en intégrant notamment une évaluation de la perte de chiffre d'affaires liée à l'application de ces dispositions, ainsi que des résultats en matière de lutte contre la propagation de l'épidémie de covid-19 des dispositifs mis en œuvre en application du même I et des articles 2 et 12 de la présente loi* ».

Le présent document établit un **troisième point d'étape** (du 30 août au 5 septembre 2021) de l'impact économique de l'extension du passe sanitaire aux activités mentionnées au I de l'article 1<sup>er</sup> de la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 précitée, c'est-à-dire :

- aux activités de loisirs ;
- aux activités de restauration commerciale ou de débit de boissons, à l'exception de la restauration collective, de la vente à emporter de plats préparés et de la restauration professionnelle routière et ferroviaire ;
- aux foires, séminaires et salons professionnels ;
- aux déplacements de longue distance par transports publics interrégionaux ;
- sur décision motivée du représentant de l'Etat dans le département, lorsque leurs caractéristiques et la gravité des risques de contamination le justifient, les grands magasins et centres commerciaux, au-delà d'un seuil défini par décret, et dans des conditions garantissant l'accès des personnes aux biens et services de première nécessité ainsi, le cas échéant, qu'aux moyens de transport.

### 1 - Approche proposée

Le passe sanitaire, preuve de vaccination complète ou d'un test récent, doit être présenté pour accéder à certains établissements recevant du public. Initialement limité aux discothèques et aux lieux accueillant plus de 1 000 personnes, le passe sanitaire a été étendu le 21 juillet aux lieux

de loisir et de culture rassemblant plus de 50 personnes, l'est désormais début août à de nouveaux secteurs : restaurants, cafés, hôpitaux, trains et autocars longue distance...

L'introduction du passe sanitaire, après une première phase d'adaptation temporaire, devrait avoir un effet limité sur l'activité des entreprises<sup>1</sup>. L'effet concerne surtout les secteurs où la consommation s'anticipe peu. L'impact semble déjà logiquement diminuer avec le temps, par l'adaptation des acteurs et l'augmentation du taux de vaccination.

L'estimation de l'impact économique de l'introduction du passe sanitaire est délicate, étant donné que cet impact dépend très directement de l'adaptation des comportements des consommateurs, à la fois dans leurs habitudes de consommation et dans leur choix vaccinal. Par ailleurs, il est encore plus délicat d'estimer ce qui se serait passé si le passe sanitaire n'avait pas été introduit (quels comportements de précaution de la part des consommateurs, quelle persistance de l'épidémie). Néanmoins, les données relatives à la consommation qui sont disponibles en quasi-temps réel peuvent apporter une première indication de la tendance, même si ces données sont incomplètes et ne couvrent pas l'étendue de l'activité économique des secteurs étudiés.

**La méthodologie proposée repose sur un calcul simple de « double différence » reflétant : (i) l'écart des dépenses du secteur lors de la semaine considérée par rapport à celles lors d'une période de référence juste avant l'introduction du passe ; (ii) l'écart des dépenses du secteur lors de la semaine considérée par rapport à celles lors de la même semaine en 2019 afin de corriger des variations saisonnières.**

Cette méthode vise à court terme, et en l'absence de dégradation de la conjoncture liée à d'autres facteurs, de mettre en lumière l'effet du seul passe sanitaire sur l'activité.

**Afin de corriger de potentiels effets conjoncturels qui ne seraient pas liés au passe sanitaire, les évolutions des dépenses totales (et éventuellement de quelques secteurs non affectés par le passe) sont également prises en considération.**

Ces évolutions chiffrées sont récapitulées dans un tableau et seront accompagnées de commentaires qualitatifs (voir partie 2).

**Fréquence de mise à jour :** La mise à jour des estimations dépend de la transmission des données par le groupement des cartes bancaires qui s'effectue entre J+8 et J+11. **Par exemple, les données concernant la semaine du 23 au 29 août ne seront disponibles qu'entre le 3 et le 6 septembre.** L'actualisation est effectuée hebdomadairement, en fonction des transmissions par le groupement<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> A titre illustratif, une estimation moyenne de l'impact sur le chiffre d'affaires, pour 60 % de la population vaccinée et un taux de renoncement de 25 % pour la population non vaccinée, est d'environ 10 %.

<sup>2</sup> À noter que la transmission peut parfois être interrompue en raison de problèmes techniques rencontrés par le groupement.

## 2 - Suivi hebdomadaire des paiements par cartes bancaires CB et remontée des organisations professionnelles

Tableau – mise en place du passe sanitaire

Date	Jusqu'au 20 juillet	A partir du 21 juillet	A partir du 9 août	A partir du 30 août
Public concerné	Toutes les personnes majeures	Toutes les personnes majeures	Toutes les personnes majeures	Toutes les personnes dont l'âge est égal supérieur à 12 ans
Lieux concernés	Grandes salles de spectacle, événements sportifs ou culturels, festivals, foires et salons, discothèques.	Extension à toutes les activités culturelles, sportives et de loisirs.	Extension aux cafés, restaurants, centres commerciaux de 20 000 m <sup>2</sup> (sur décision du préfet en raison de ses conditions sanitaires), hôpitaux, maisons de retraite, établissements médico-sociaux, ainsi qu'aux voyages en avions, trains et cars pour les trajets de longue distance.	
Jauge	Tous les événements dont le public dépasse les 1 000 personnes.	Tous les événements ou lieux recevant au moins 50 personnes.	Abandon des jauges, contrôle généralisé	

### Point de conjoncture de l'Insee du 7 septembre

Dans son [point de conjoncture publié le 7 septembre](#), l'Insee souligne de manière générale que « le commerce, l'hébergement-restauration et les services de transport, l'activité pourrait avoir été affectée en août par l'instauration du passe sanitaire, mais de façon ponctuelle et modérée. ». Plusieurs indicateurs sont mobilisés par l'Insee.

- Les données de cartes bancaires : l'Insee indique qu'elles « suggèrent que le passe sanitaire aurait eu un impact temporaire dans certaines activités de loisirs, un impact modéré et sans doute également transitoire dans les restaurants, et pas d'impact dans les transports. Ces effets, quand ils sont décelables, sont néanmoins sans commune mesure avec les chutes drastiques d'activité enregistrées lors des précédentes vagues épidémiques ». Un encadré est consacré à la mesure des impacts du passe sanitaire via ces données CB.
- Les requêtes sur Google : l'Insee « distingue fin juillet et début août des inflexions à la baisse pour [les champs « restaurant » et « cinéma »], sans toutefois pouvoir les associer avec l'instauration du passe sanitaire, dans la mesure où les requêtes associées à ces mots-clés étaient déjà orientées à la baisse les semaines précédentes ; de plus, elles semblent repartir à la hausse fin août ».
- Le climat des affaires dans les services : l'Insee note qu'il reste au-dessus de sa moyenne de long terme mais s'est tassé pendant l'été, ce qui pourrait refléter des inquiétudes face au passe sanitaire, ou plus largement à la quatrième vague.

Dans l'ensemble, à l'échelle des branches d'activité, l'Insee prévoit que la branche « Hébergement et restauration » verrait un recul de son niveau d'activité, comparé à la période d'avant crise, de 5 pt en août par rapport à juillet, en raison d'une consommation des ménages qui reculerait de 8 pt dans cette branche. La branche « Autres activités de services » (qui inclut une grande partie des activités de loisirs, arts et spectacles) verrait quant à elle un recul de 1 pt en activité et en consommation. Pour ces deux branches, ce recul serait effacé dès septembre, et l'activité de ces deux branches continuerait de se redresser au 4<sup>e</sup> trimestre. L'impact sur les branches du commerce et des transports ne serait pas clairement

discernable en août, même si les transports resteraient à un niveau d'activité dégradé, et que le commerce aurait vu un recul temporaire de la consommation des ménages en juillet (principalement dû aux moindres ventes d'automobiles, d'habillement et d'équipement du foyer ; on peut l'interpréter comme un contrecoup après les fortes hausses liées aux réouvertures en mai-juin).

#### Estimations puis prévisions Insee du 7 septembre - écarts au quatrième trimestre 2019, en %

<b>Activité</b>	Juin	Juillet	Août	Septembre	4 <sup>e</sup> trimestre
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	0	-1	-1	0	0
Transports et entreposage	-12	-8	-7	-8	-8
Hébergement et restauration	-25	-14	-19	-14	-11
Autres activités de services (dont arts et spectacles)	-14	-11	-12	-11	-8
<b>Consommation des ménages</b>	Juin	Juillet	Août	Septembre	4 <sup>e</sup> trimestre
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	-3	-9	-2	-2	0
Transports et entreposage	-35	-23	-18	-18	-10
Hébergement et restauration	-16	-8	-16	-12	-6
Autres activités de services (dont arts et spectacles)	-11	-10	-11	-10	-5

#### Consommation dans les établissements concernés par la mise en place du passe sanitaire le 21 juillet

**Les dépenses par cartes bancaires ont baissé dans les établissements qui ont mis en place le passe sanitaire dès le 21 juillet.** Ce fut le cas dès la semaine du 19 au 25 juillet pour les cinémas, tandis que pour la plupart des activités de culture et de loisirs (les zoos, aquariums, parcs d'attractions et cirques, et dans une moindre mesure les théâtres et concerts), la baisse s'est produite la semaine suivante soit du 26 juillet au 1<sup>er</sup> août.

Dans le détail, les dépenses par cartes bancaires en cinéma ont nettement chuté la semaine du 21 juillet, à -47 % par rapport à la même période en 2019, soit un niveau nettement inférieur à l'intervalle des variations observées sur la période pré-passe sanitaire. Si les dépenses dans les « clubs, activités et attractions sportives et camps de vacances » sont restées dans l'intervalle des variations observées sur la période pré-passe sanitaire (du 21 juin au 18 juillet 2021), celles dans les « aquariums, zoos, parcs d'attraction et cirques » ont été légèrement inférieures à la borne inférieure de cet intervalle.

**Après cette baisse initiale, on observe un rebond des dépenses par cartes bancaires** (hormis pour les cinémas), à partir de la semaine du 26 juillet au 1<sup>er</sup> août ou de celle du 2 au 8 août selon les secteurs, puis une stabilisation à partir de la semaine du 9 au 15 août. Le niveau d'activité retracé par les données CB est, dans la plupart des secteurs, supérieur à celui d'avant-crise à la même période.

**Pour les clubs et activités sportives, on observe une atténuation de l'effet rebond** les semaines du 16 au 22 août puis du 23 au 29 août (-14 pt après -5 pt), qui semble se stabiliser la semaine du 30 août au 5 septembre (+1 pt). Les dépenses dans les **aquariums/zoos/parcs d'attraction** évoluent en dents de scie depuis plus d'un mois (+38 pt<sup>3</sup> après +15 pt et -7 pt). Globalement, les **dépenses dans ces deux secteurs restent bien au-dessus de leur niveau à la même période en 2019**, et au-dessus de leur niveau durant la période de référence pour les aquariums/zoos/parcs d'attraction.

Concernant le **cinéma**, alors que les dépenses par cartes bancaires avaient progressé de 21 pt par rapport à la même période en 2019 sur les deux semaines qui ont suivi le début de l'application du passe sanitaire, elles ont fortement **rechuté lors de la semaine du 9 au 15 août à -49 %** par rapport à la même période en 2019 (soit un niveau encore plus bas que les -47 % observés la semaine de l'entrée en vigueur du passe sanitaire), **avant de rebondir nettement la semaine du 16 au 22 août (+50 pt à +1 %** du niveau de la même période en 2019), puis de se replier de nouveau la semaine du 23 au 29 août (-13 pt). **La semaine du 30 août au 5 septembre, les dépenses dans les cinémas rebondissent de nouveau (+18 pt)**, dépassant leur niveau à la même période en 2019 (+6 %) et leur niveau **de la période de référence pré-passe sanitaire (à -11 %)**. L'impact sur les cinémas semble donc en grande partie comblé.

Le **rebond des dépenses par cartes bancaires** dans ces secteurs suggère ainsi qu'au moins une partie de la baisse de la consommation liée à l'instauration du passe sanitaire n'est que passagère et que **les ménages s'adaptent progressivement aux mesures sanitaires en vigueur**, comme ça avait été le cas pour les précédents types de restrictions.

#### Consommation dans les établissements concernés par la mise en place du passe sanitaire le 9 août

**Pour la restauration**, concernée par la mise en place du passe sanitaire à partir du 9 août, **on observe une baisse des dépenses la semaine du 9 au 15 août** suite à l'instauration du passe, **puis une stabilisation depuis** ; durant la semaine du 30 août au 5 septembre, les dépenses sont globalement stables (+4 pt par rapport à la semaine passée), **et continuent d'évoluer au-dessus de leur niveau de 2019** à la même période (+7 %) mais en-dessous de leur niveau durant la période de référence pré-passe sanitaire. Dans les **transports**, on observe une baisse environ une semaine après l'entrée en vigueur (du 16 au 22 août), baisse qui s'est poursuivie la dernière semaine d'août, avant un **rebond la semaine du 30 août au 5 septembre, à -12 % de son niveau de 2019** à la même période, mais au-dessus de son niveau pré-passe sanitaire. Les dépenses en transports aériens sont restées à des niveaux très bas sur toute la période, sans impact visible du passe sanitaire (dont l'extension n'a affecté que les trajets internes à la métropole, les autres vols étant soumis à d'autres exigences) ; cependant, il faut souligner la grande différence entre ces données CB et les données de flux de passagers du transport aérien, qui montrent une reprise beaucoup plus nette pendant l'été – cf. *focus* infra.

#### Total des dépenses par cartes bancaires

Alors que les dépenses totales par cartes bancaires, tous secteurs confondus, étaient stables lors des semaines du 2 au 8 août et du 9 au 15 août, supérieures d'environ 18 % à leur niveau en 2019 à la même période, elles **ont baissé les deux dernières semaines d'août** (respectivement de 5 pt

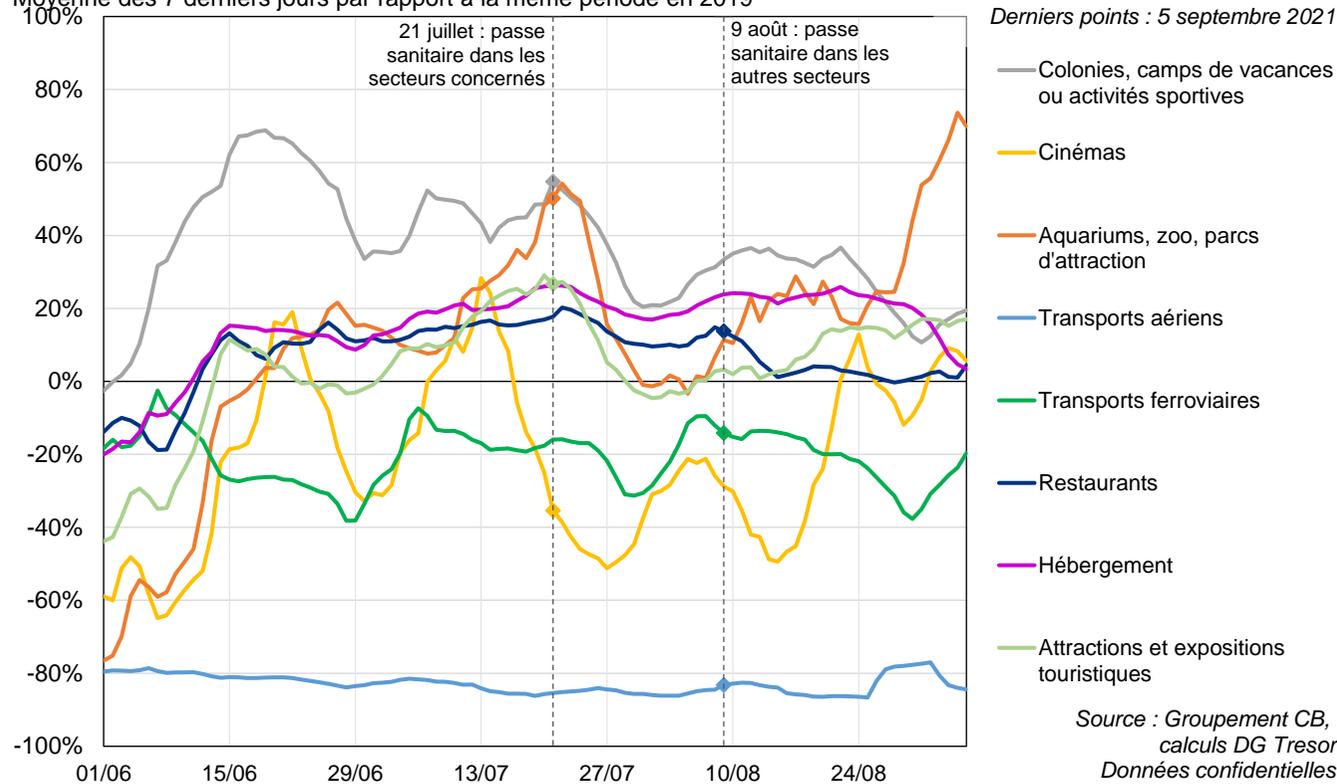
---

<sup>3</sup> Cette forte remontée s'explique par un effet de base : en 2019, les dépenses dans les aquariums/zoos/parcs d'attraction ont beaucoup plus fortement baissé suite à la fin des vacances et à la rentrée scolaire qu'en 2021, d'où une hausse en trompe l'œil.

et 6 pt), **tout en demeurant supérieures de +7 % au niveau de 2019** à la même période. La semaine du 30 août au 5 septembre, les dépenses **sont globalement stables à +11 % de leur niveau en 2019** à la même période (+4 pt par rapport à la semaine précédente).

## Montant des paiements par CB par type de commerce - zoom sur les secteurs soumis au passe sanitaire

Moyenne des 7 derniers jours par rapport à la même période en 2019



### Remontées des organisations professionnelles (au 10 septembre)

Les organisations professionnelles des secteurs affectés par la mise en place du passe sanitaire remontent **des retours contrastés de son introduction, que ce soit en termes sectoriels, géographiques ou de taille**. Certaines baisses semblent ainsi corrélées à une faible couverture vaccinale locale. Des données consolidées des organisations professionnelles peuvent toutefois encore manquer, ce qui ne permet pas de tirer toujours des conclusions étayées. Par ailleurs, ces remontées n'ont un recul que d'une semaine pour plusieurs des secteurs mentionnés. Les points mentionnés ci-dessous sont donc à considérer le plus souvent comme une représentation des ressentis des acteurs.

- **Des baisses d'activité liées à l'introduction du passe sanitaire sont ainsi mentionnées** par les acteurs de la **restauration**, en cohérence avec les données de carte bleue. Une enquête menée par le secteur après la mise en place du passe montre l'hétérogénéité forte de son impact, en fonction des zones et de la typologie de service. Les restaurants de chaînes seraient par exemple les plus touchés par l'obligation faite à la clientèle de justifier d'un passe sanitaire dans les centres commerciaux où ils sont installés. Les représentants des **centres commerciaux** concernés estiment également que l'introduction du passe sanitaire a pu entraîner une baisse de fréquentation supérieure à 15% la première semaine, alors que ceux des **casinos** mentionnent actuellement une chute moyenne de 35% de la fréquentation par rapport à la même période en 2019, davantage marquée dans les territoires ruraux moins vaccinés. Dans le champ des loisirs, les **petits parcs d'attraction**, qui ont davantage de visites d'opportunité, seraient également touchés, ainsi que **certaines loisirs en intérieur** (salles d'escalade par exemple). Les **salles de sport** feraient face à un nombre accru de résiliations d'abonnement depuis la mise en place du passe sanitaire (jusqu'à un triplement), le mois le plus important pour observer les effets sur ce secteur étant toutefois septembre. Enfin, dans le champ de la culture, les **cinémas** enregistrent des pertes importantes depuis la mise en place du passe sanitaire qui ne se résorbent pas (recul des entrées hebdomadaires de -47% la semaine 29 par rapport à la semaine équivalente en 2019, suivi par un recul de 51% les semaines 30 et 32 ; puis des baisses qui oscillent entre -16 % et -36 % par rapport à 2019 jusqu'au 5 septembre). Les dernières remontées de billetterie au CNC montre que la baisse s'est poursuivie la semaine 35 (-31% par rapport à 2019) ainsi que la semaine 36 (du 6 au 12 septembre), avec un écart de -21%. Ces données montrent une forte divergence avec les données de carte bleue à partir de la semaine du 16 au 22 août, les données de billetterie reflétant précisément la réalité de la fréquentation. Les **établissements patrimoniaux nationaux** ont enregistré une baisse accentuée par rapport à 2019, la première semaine de mise en place du passe sanitaire (-55% pour la semaine du 19 au 25 juillet, contre -49 % les deux semaines précédant la mise en place du passe). Les données de fréquentation des semaines suivantes témoignent d'une chute des fréquentations d'ampleur stable par rapport à 2019 (oscillant entre une baisse de -45 % semaine 31 et 32 par rapport à 2019 et -56 % semaine 35, du 30 août au 5 septembre).
- **A l'inverse, certains secteurs ne constatent pas d'effet du passe sanitaire**, et citent au contraire **les effets positifs, permettant de rassurer leur clientèle et facilitant la reprise de leur activité (événementiel professionnel, traiteurs)**. Concernant les **traiteurs**, le « pass sanitaire » est en effet perçu comme une excellente mesure pour la sécurité de tous qui a permis de déclencher la demande cet été même si celle-ci est jugée encore insuffisante par manque d'événements reposant sur les touristes internationaux. On note un bon niveau d'acceptation du « passe sanitaire » au niveau des salariés, cependant cette mesure a été difficile à mettre en place vis-à-vis des salariés qui ont dû recourir aux tests lorsqu'ils n'étaient pas vaccinés. Concernant **l'événementiel**, les professionnels portent également un regard favorable sur le passe sanitaire qui, selon eux, permet de restaurer la confiance des exposants et visiteurs. Il est toutefois difficile d'indiquer précisément dans quelle mesure (quantitativement) le passe sanitaire contribue au retour des participants sur les événements, qui n'est pas encore

revenu à son étiage. Se classent également dans cette catégorie les secteurs tels que les **locations saisonnières, les entreprises du voyage, les secteurs de la thalassothérapie ou du thermalisme, la majorité des grands parcs ou discothèques**. L'hôtellerie a pu voir de son côté une baisse des réservations en juillet, à la suite des annonces de la mise en place d'un passe sanitaire, mais qui se reprennent en août.

Tableau – évolution des dépenses par cartes bancaires<sup>4</sup>

Secteurs  (établis grâce à une classification des établissements où ont lieu les paiements par CB)	Date de mise en place du passe sanitaire	Période de référence - du 21 juin au 18 juillet 2021 (a)	Du 19 au 25 juillet	Du 26 juillet au 1 <sup>er</sup> août (b)	Du 2 au 8 août 2021 (c)	Du 9 au 15 août 2021 (d)	Du 16 au 22 août 2021 (e)	Du 23 au 29 août 2021 (f)	Du 30 au 5 septembre 2021 (g)	Intervalle de variation au cours de la période de référence  [semaine la plus basse-semaine la plus haute]	Différence entre la dernière semaine et la période de référence  (g - a)	Juillet 2021  (en écart à 2019)
		en écart à la même période en 2019										
Services de transport	9 août	-19%	-12%	-19%	-6%	<b>-7%</b>	<b>-12%</b>	<b>-20%</b>	<b>-12%</b>	[-15% ; -27%]	7	-16%
<i>dont transports aériens*</i>	9 août	-83%	-84%	-86%	-85%	<b>-84%</b>	<b>-86%</b>	<b>-78%</b>	<b>-84%</b>	[-82% ; -86%]	-15	-85%
<i>dont transports ferroviaires</i>	9 août	-22%	-17%	-29%	-12%	<b>-14%</b>	<b>-20%</b>	<b>-36%</b>	<b>-20%</b>	[-14% ; -34%]	2	-20%
Restauration (y.c. cafés, bars, discothèques, restauration collective)	9 août	16%	19%	11%	17%	<b>5%</b>	<b>6%</b>	<b>3%</b>	<b>7%</b>	[18% ; 13%]	-9	16%
Aquariums, zoos, parcs d'attraction, cirques	21 juillet	22%	<b>38%</b>	<b>-1%</b>	<b>7%</b>	<b>24%</b>	<b>17%</b>	<b>33%</b>	<b>70%</b>	[34% ; 10%]	48	23%
Clubs, activités et attractions sportives, camps de vacances	21 juillet	31%	<b>42%</b>	<b>14%</b>	<b>26%</b>	<b>38%</b>	<b>33%</b>	<b>19%</b>	<b>20%</b>	[36% ; 25%]	-11	32%
Cinémas	21 juillet	-11%	<b>-47%</b>	<b>-31%</b>	<b>-26%</b>	<b>-49%</b>	<b>1%</b>	<b>-12%</b>	<b>6%</b>	[8% ; -20%]	17	-21%
Attractions touristiques et expositions	21 juillet	11%	<b>16%</b>	<b>-5%</b>	<b>3%</b>	<b>3%</b>	<b>14%</b>	<b>14%</b>	<b>17%</b>	[24% ; -1%]	6	12%
Total des montants payés par CB (secteurs présentés)	/	0%	9%	0%	10%	6%	3%	-3%	3%	[4% ; -3%]	3	3%
Total des montants payés par CB (tous secteurs confondus)	/	9%	9%	10%	18%	18%	13%	7%	11%	[16% ; 2%]	2	8%

Source : GIE CB, calculs DG Trésor

\* les dépenses par carte bancaire dans le transport aérien correspondent à tous les vols achetés par les Français, incluant les vols en direction de l'international et de l'outre-mer qui ne sont pas concernés par l'instauration du passe sanitaire mais par d'autres protocoles sanitaires en vigueur depuis une plus longue période. Les données de paiement par cartes bancaires pour les vols peuvent différer sensiblement des données de trafic – cf. focus infra.

<sup>4</sup> Les nombres en gras correspondent aux dépenses par cartes bancaires dans les secteurs où le passe sanitaire était en vigueur pour les dates mentionnées en haut de chaque colonne. Les nombres en rouge correspondent aux baisses significatives des dépenses par cartes bancaires, c'est-à-dire des niveaux inférieurs à ceux observables dans l'intervalle de variation de la période de référence.

**À noter** : Les écarts à 2019 sont à interpréter avec précaution :

- les données portent exclusivement sur les transactions CB (cartes bancaires CB chez des commerçants CB, en commerces physiques ou en ligne), soit quasi exclusivement sur des transactions de résidents français en France. Ces données excluent donc les paiements de résidents étrangers en France ou des résidents français à l'étranger. Cela affecte les données en écart à 2019 à la hausse : elles sont rehaussées par le fait que les Français restent davantage en France qu'à l'accoutumée, et y effectuent des dépenses, sans refléter en revanche les moindres venues de touristes en France (cf. dossier « Durant l'été 2020, les dépenses touristiques en France des résidents ont retrouvé leur niveau de l'an passé » de la Note de conjoncture de l'Insee du 6 octobre). Ce biais est plus fort pour les achats liés au tourisme (dont hébergement-restauration).
- Par ailleurs, le paiement par CB a augmenté depuis le début de la crise sanitaire, au détriment d'autres moyens de paiement, en particulier les espèces. À niveau de dépenses totales donné, cet effet rehausse les dépenses par CB en 2021 de l'ordre de quelques points de pourcentage par rapport à 2019 ; cet effet est variable au cours du temps et selon les types d'établissements. Enfin, certains paiements correspondent à des réservations en vue d'une consommation ultérieure.

Ces deux écueils sont a priori pris en compte dans la double différence utilisée ici, où l'on compare deux écarts successifs à 2019.

En revanche, l'amplitude de variation sur la période de référence incite à considérer ces résultats avec prudence.

### **Focus sur le secteur de l'aérien et remontées de la DGAC (au 13 septembre)**

Les dépenses par carte bancaire dans le transport aérien et les données sur le trafic aérien apportent des informations complémentaires et peuvent donc différer.

- Le trafic aérien concerne la fréquentation et donne ainsi une indication de l'impact du passe sanitaire sur l'utilisation des transports aériens en métropole. Il faut souligner que seuls les vols aériens métropolitains sont soumis au passe sanitaire ; les vols en direction / en provenance de l'international et de l'outre-mer sont soumis à d'autres protocoles sanitaires en vigueur depuis une plus longue période.
- Les dépenses par carte bancaire peuvent apporter une indication partielle du chiffre d'affaire du secteur aérien, qui dépend des fréquentations mais aussi des prix (à trajet équivalent) et de la composition des trajets (hausse de la part des vols métropolitains relativement moins chers comparés aux vols internationaux, baisse des vols d'affaires, etc.) ; l'utilisation d'avoires accumulés depuis un an et demi et le décalage entre l'achat du billet et le vol peuvent aussi induire des différences entre les dépenses par carte bancaire et les données sur le trafic aérien. Enfin, les dépenses par carte bancaire dans le transport aérien correspondent à une partie des achats de billets d'avion depuis la France (seule une partie des achats en ligne est incluse, selon la localisation et le système de paiement), incluant une partie des vols en direction de l'international et de l'outre-mer qui ne sont pas concernés par l'instauration du passe sanitaire.

Ainsi les données sur le trafic aérien métropolitain peuvent apporter une vision plus adéquate de l'impact du passe sanitaire sur l'utilisation des transports aériens en métropole. Les données présentées ci-dessous sont extrapolées par la DGAC à partir de données partielles.

D'après la DGAC, la **baisse observée de la fréquentation la première semaine de septembre** est surtout à imputer à une moindre reprise des vols d'affaires que lors de la rentrée 2019.

Tableau – évolution du trafic aérien

	Période de référence - du 21 juin au 18 juillet 2021 (a)	Du 19 au 25 juillet	Du 26 juillet au 1 <sup>er</sup> août (b)	Du 2 au 8 août 2021 (c)	Du 9 au 15 août 2021 (d)	Du 16 au 22 août 2021 (e)	Du 23 au 29 août 2021 (f)	Du 30 au 5 septembre 2021 (g)	Intervalle de variation au cours de la période de référence	Différence entre la dernière semaine et la période de référence	Juillet 2021
		en écart à la même période en 2019							[semaine la plus basse-semaine la plus haute]	(g - a)	(en écart à 2019)
Nombre de passagers – vols intérieurs métropolitains	-31%	-20%	-17%	-16%	-14%	-14%	-12%	-21%	[-24% ; -42%]	10	-24%

Source : DGAC, calculs DG Trésor



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

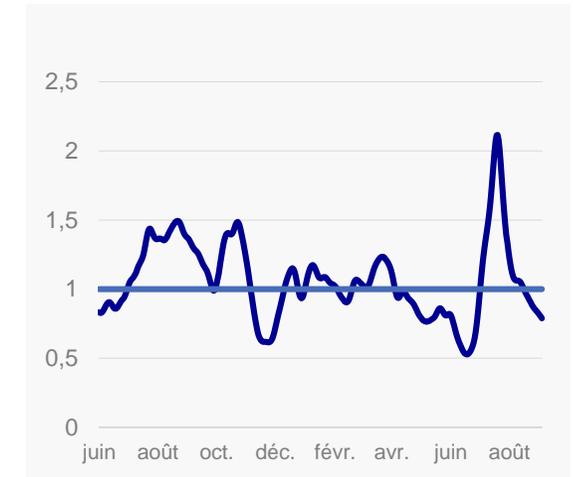
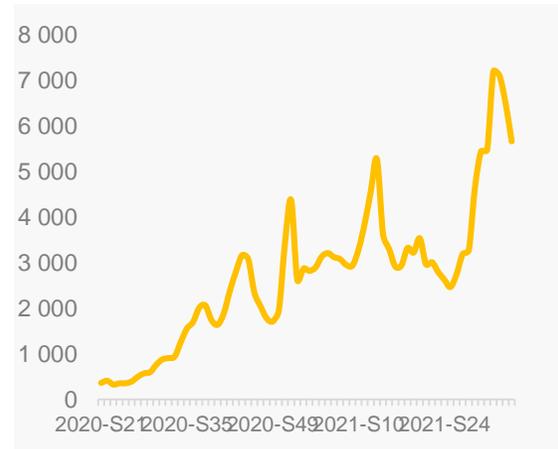
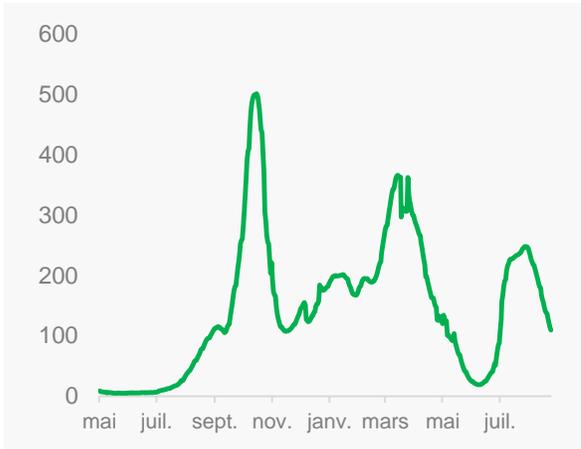
# COVID-19

Rapport des résultats en matière de lutte contre la propagation de l'épidémie de Covid-19

15 septembre 2021

# Synthèse nationale des indicateurs épidémiques

Point de situation et évolution vs. la semaine précédente



Taux d'incidence (pour 100 000 habitants) :

**104,3 (-26,4%)**

Taux de dépistage (pour 100 000 habitants) :

**5,3k (-8,3%)**

Taux de positivité :

**2,0% (-0,45pt)**

Taux de reproduction effectif (Reff) :

**0,78 (-0,7 pt)**

**La dynamique de baisse des indicateurs épidémiques se poursuit et s'accélère, mais le taux d'incidence reste élevé (104,3) sur le territoire national. Le taux de positivité est descendu à 2,0% (-0,45 pt) et le taux de reproduction effectif à 0,78.**

# Synthèse nationale des indicateurs vaccination

Point de situation et évolution vs. la semaine précédente

## Premières injections

**49,7M (+0,4M)**

## Schémas vaccinaux terminés

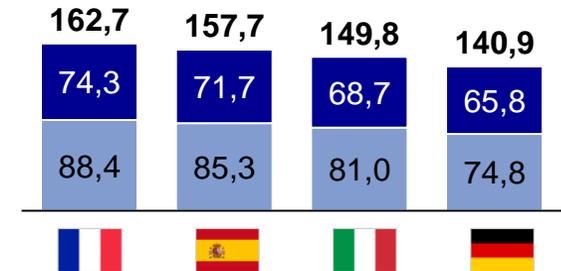
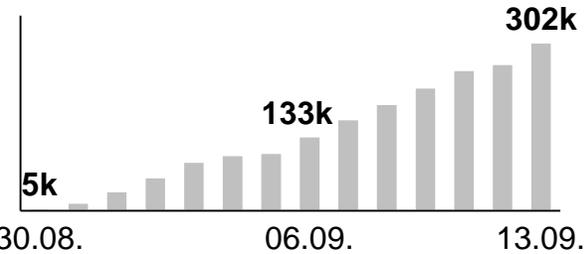
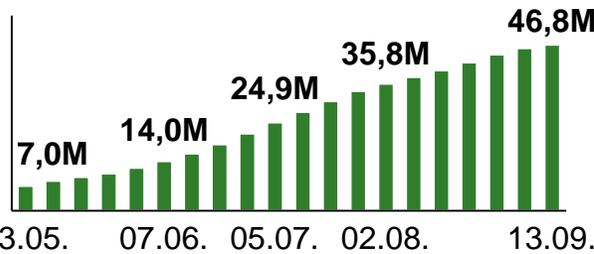
**46,8M (+1,2M)**

## Injections de rappels

**302k (+168k)**

## # doses administrées / 100 hab.<sup>1</sup>

**162,7 (+3,2)**



Le **rythme de primo injections diminue** au fur et à mesure que la couverture vaccinale se rapproche du taux d'adhésion

La **vaccination des 12-17 ans reste cependant dynamique** avec déjà 3,4M de primo injections, soit 67% de couverture

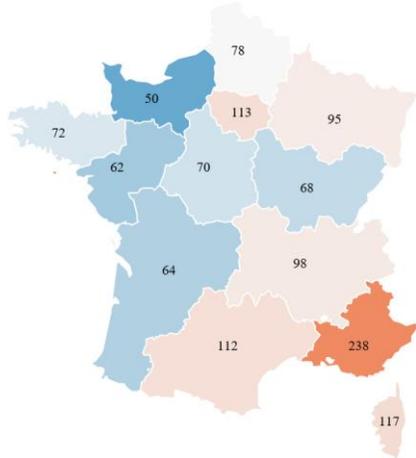
La **campagne de rappels monte rapidement en charge** avec un total de 302k injections effectuées au 13 septembre

La **France reste en tête** du nombre de doses pour 100 habitants de 12+ vs. les autres pays européens

# Synthèse régionale des indicateurs

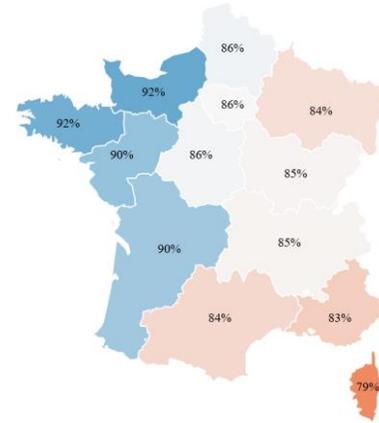
## Taux d'incidence par région

Indicateurs sur 7 jours glissants sur la semaine du 7 au 13 septembre



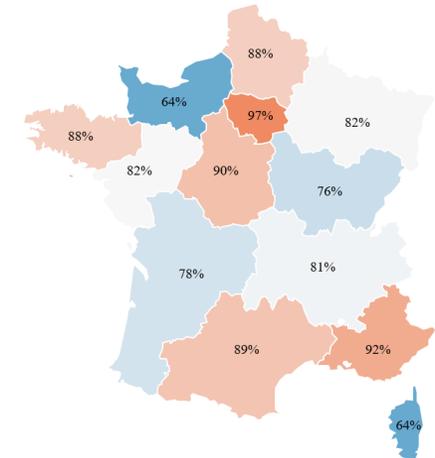
## Couverture vaccinale par région

Taux de couverture (sur le lieu d'injection) au 13 septembre



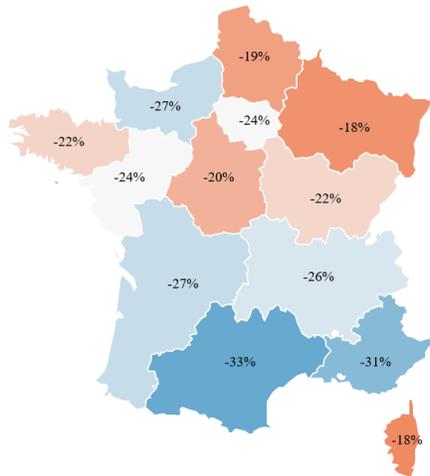
## Taux d'occupation en SC par région

Taux d'occupation en soins critiques au 13 septembre



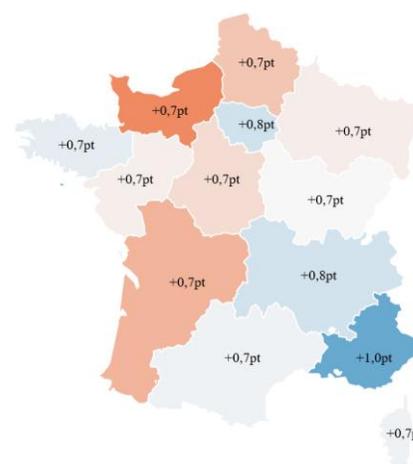
## Evolution du TI par région

Evolution par rapport aux indicateurs sur 7 jours glissants au 6 septembre



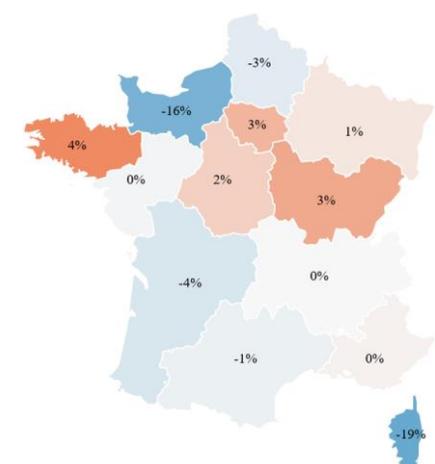
## Evolution de la couverture par région

Evolution par rapport au Lundi 6 septembre



## Evolution du taux d'occupation en SC par région

Evolution par rapport aux indicateurs sur 7 jours glissants au 6 septembre



## En semaine 35, le taux d'incidence recule dans toutes les classes d'âge

### À noter :

En S35, le taux d'incidence était en diminution dans toutes les classes d'âge, la baisse la moins importante est observée chez les 0-9 ans (-8%). Les taux les plus élevés concernaient les 20-29 ans (TI de 216) et les 30-39 ans (TI de 207).

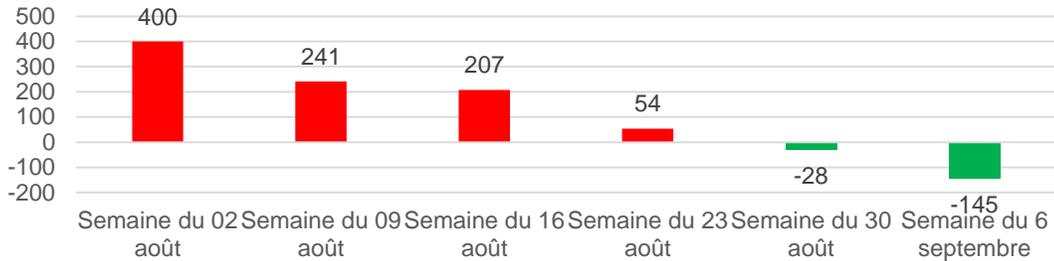
Évolution du TI par semaine et par classe d'âge depuis la semaine 24

17	12	11	12	19	46	77	119	137	130	111	89	90 ans et +
9	8	7	8	17	33	51	75	89	83	73	58	80-89 ans
9	8	7	10	19	39	62	83	95	91	80	62	70-79 ans
14	10	11	14	28	57	87	111	125	113	93	75	60-69 ans
20	16	17	26	56	108	156	184	193	170	138	104	50-59 ans
28	21	24	36	83	160	225	258	268	239	197	150	40-49 ans
33	26	35	58	141	277	343	365	378	329	272	207	30-39 ans
41	36	66	117	310	618	581	509	493	404	307	216	20-29 ans
35	26	36	64	156	292	333	330	340	297	242	179	10-19 ans
15	11	10	13	27	59	90	110	128	130	130	120	0-9 ans
24	19	25	41	98	193	227	238	247	217	179	137	Tous âges
<b>S24</b>	<b>S25</b>	<b>S26</b>	<b>S27</b>	<b>S28</b>	<b>S29</b>	<b>S30</b>	<b>S31</b>	<b>S32</b>	<b>S33</b>	<b>S34</b>	<b>S35</b>	

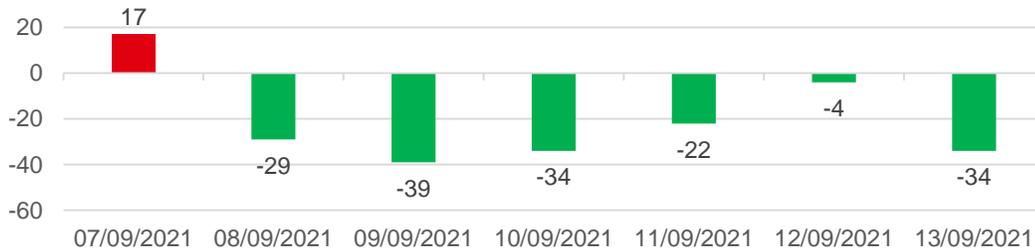


# Le nombre de patients COVID en soins critiques diminue nettement. Les projections de l'Institut Pasteur permettent d'envisager une amélioration progressive de la situation épidémiologique courant septembre

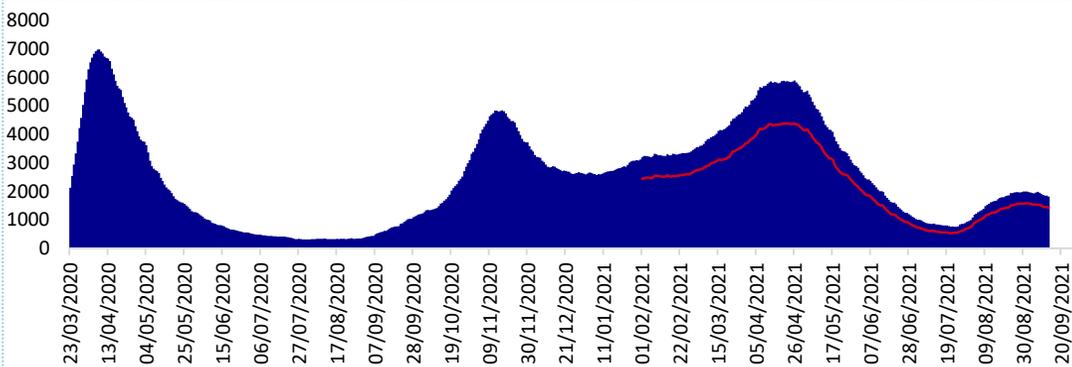
**Evolution hebdomadaire**



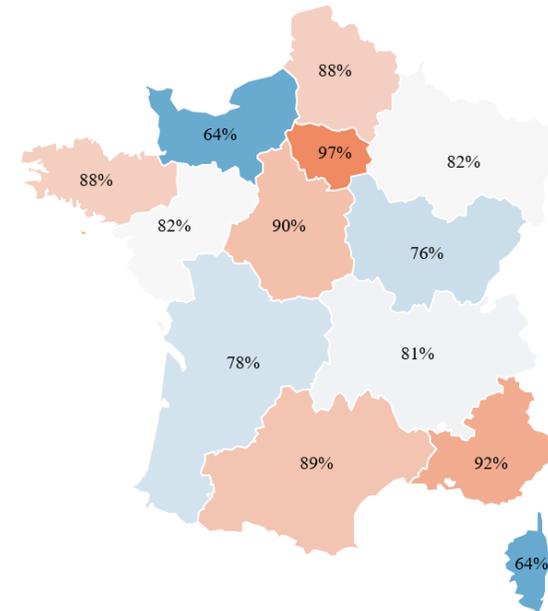
**Evolution quotidienne**



**Patients COVID en soins critiques et en réanimation**



**Taux d'occupation des lits de réanimation à date**



Le taux d'occupation des lits par les patients COVID et non COVID était de 86,1% des capacités déployées au 8 septembre, réparties également sur le territoire.

**Projections Pasteur du nombre de patients COVID en SC en France métropolitaine**



## Aux Antilles, la circulation virale poursuit sa baisse mais reste à un niveau encore élevé



### Martinique

#### Les indicateurs poursuivent leur diminution :

- Le TI est de 297 (-33% sur 7 jours glissants)
- Le TP est désormais de 8,3% ;
- Le Reff est à 0,65 ;
- Le variant delta est majoritaire sur les résultats de criblage (84%)

La **rentrée scolaire** a eu lieu le lundi 13 septembre

Le **confinement** reste en vigueur jusqu'au **19 septembre** *a minima*. Le maintien dans la durée d'un haut niveau de mesures de freinage est essentiel pour revenir à une incidence plus faible et éviter un rebond épidémique.



### Guadeloupe

- La diminution des indicateurs virologique se poursuit dans un contexte de baisse du recours au dépistage :
- Le TI est de 271,4 (diminution d'environ 54% sur 7 jours) ;
- Le TP est à 7,8% ;
- Le Reff est à 0,47 ;
- Le variant Delta reste majoritaire ;
- 58 décès sur les 7 derniers jours (soit 8/j en moyenne)

Les indicateurs sont en diminution à Saint-Martin où le taux d'incidence reste élevé (217,9). Le TI augmente de 100% à Saint-Barthélemy (100,4). Cela justifie le maintien des mesures de freinage sur ce territoire.

La **rentrée scolaire** a eu lieu le mardi 13 septembre. Le **confinement** reste en vigueur jusqu'au **19 septembre** *a minima*.

Mouvement de grève depuis hier lancé avec impact modéré. Concentration des grévistes sur les parties administratives des ES. 200 personnes mobilisées devant le CHU contre la mise en place du passe sanitaire et de l'obligation vaccinale;  
2000 à 3000 manifestants attendus à Point-à-Pitre demain

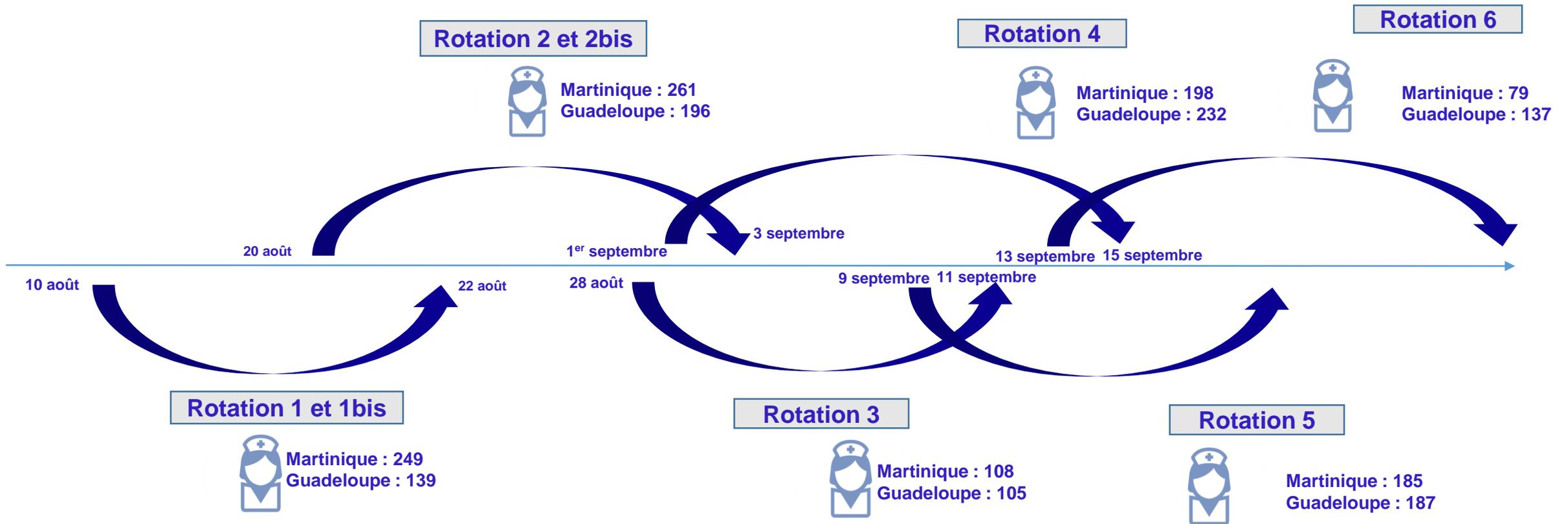
### Couverture vaccinale

Martinique : 1<sup>ère</sup> injection : 35% des +12 ans et 38% des adultes (50% des 65-79 ans)

Guadeloupe et Iles du Nord : 40% de 1<sup>ère</sup> injection ; 27,3% des adultes et 24,6% de la population éligible présentent un schéma vaccinal complet.

## Synthèse des envois de renforts RH aux Antilles

La solidarité nationale et la forte mobilisation des ARS de métropole a permis **une mobilisation sans précédent** des personnels de santé. Il a ainsi été mis en place 6 rotations depuis le 10 août au profit de l'arc Antillais et de la Polynésie Française.



**Au total : 2 076 renforts ont été déployés aux Antilles depuis le 10 août, auxquels il faut ajouter 260 réservistes (143 en Guadeloupe et 117 en Martinique).**



## Situation épidémiologique et hospitalière

- L'ensemble des indicateurs se consolident à la baisse en dehors du secteur réanimatoire du CHPf mais la situation sanitaire reste dégradée.;
- Le TI était de 581 au 5 septembre. Les indicateurs épidémiologiques ne sont plus correctement suivis par le territoire, en raison d'un déport des ressources disponibles sur la prise en charge des patients et la vaccination. De même, les données hospitalières ne sont plus transmises le week-end ;
- Le Haut-Commissariat estime que le pic épidémique de contaminations s'est situé aux alentours du 15 août, avec un pic des admissions hospitalières aux alentours du 18 août, et un pic des entrées en réanimation au 25 août.
- **Au 12/09 on comptabilise 249 patients COVID hospitalisés (dont 161 au CHPf) dont 38 en réanimation avec une moyenne d'âge de 53 ans.**

Au 13/09

- **249 hospitalisations** en cours dont 161 au CHPf
- **41 hospitalisations** en cours de **réanimation (dont 38 COVID)**
- **24 décès en 72h** (moyenne d'âge 57 ans)
- **575 patients décédés**
- **54,8%** des +12 ans ont un schéma vaccinal complet

## Campagne vaccinale

La campagne de vaccination s'intensifie avec l'adoption le 23 août 2021 de la loi vaccination Pays visant à étendre l'obligation vaccinale. En conséquence, il est prévu une augmentation du nombre de doses allouées à la Polynésie française. Seuls 10,4% des patients hospitalisés au cours de la 2<sup>nde</sup> vague avaient reçu un schéma vaccinal complet (3,7% en réanimation).

## Mesures de freinage

Les mesures de freinage ont été à nouveau renforcées depuis le 23 août 2021. Elles permettent de réduire au maximum les activités et les déplacements dans les zones les plus touchées par la progression du variant delta. Elles ont été prolongées jusqu'au 20 septembre.

## Polynésie française : renforts humains et matériels

### Envoi de matériel



- Du matériel de dépistage a été envoyé mi-août et des équipements de protection individuelle (blouses, gants, masques chirurgicaux...) sont en cours d'envoi ;
- Un renfort en médicaments de réanimation a été sollicité le 14 août par la Polynésie française et 300 UCD de cisatracurium 150 mg issus du stock État ont été livrés le 18 août au territoire. Parallèlement le MSS a facilité l'envoi de médicaments de réanimation issus du stock État depuis Wallis et Futuna vers la Polynésie française ;
- La Polynésie française a sollicité 40 concentrateurs 20 l/min au profit des établissements périphériques des îles les plus éloignées et 400 concentrateurs 5 l/min. Le MSS a d'ores et déjà fourni 32 concentrateurs d'oxygène 5L/min et priorisé l'envoi de plusieurs concentrateurs acquis par le territoire.
- Des échanges techniques ont été organisés entre le CHPf et le CCS. Des matériels biomédicaux ont été sourcés par SpF (ventilateurs de réanimation, poussettes seringueuses électriques, ventilateurs de transport et appareils d'hémodialyse), qui permettront au CHPf d'armer de nouveaux lits de réanimation (cible à 63 lits). L'envoi est en cours.

### Envoi de renforts



- Dès le 8 août les autorités locales en Polynésie française ont sollicité le Gouvernement français pour bénéficier de l'intervention de la réserve sanitaire : **mi-août deux contingents successifs de la réserve sanitaire nationale (28 professionnels de santé) sont arrivés sur place** ;
- Un nouveau besoin de renfort a été exprimé le 25 août – **le 1<sup>er</sup> septembre un nouveau contingent de 86 professionnels de santé** (36 réservistes sanitaires et 50 professionnels projetés par le ministère chargé de la santé) a été projeté en appui du territoire polynésien ;
- **le 3 septembre, 69 nouveaux renforts qui ont été projetés** : 64 réservistes sanitaires et 5 professionnels issus du réseau national de l'urgence médico-psychologique.
- **Le 13 septembre, 25 nouveaux** renforts issus de la solidarité nationale sont partis de métropole; 19 professionnels issus de la Réserve sanitaire le seront le 15 septembre.

→ Depuis le 8 août 208 renforts ont été envoyés en Polynésie française



## Mise en contexte

Entre fin mars 2021 et le 5 septembre 2021, aucun cas COVID n'avait été détecté sur le territoire en dehors des quatorzaines obligatoires à l'entrée sur le territoire. 3 cas positifs ont été identifiés le 06/09.

- Au **13 septembre, on comptabilise 200 nouveaux cas positifs sur le territoire** (1 036 personnes infectées depuis le 6 septembre) et 70 personnes hospitalisées dont 7 personnes en réanimation.
- Il est difficile d'avoir une vision d'ensemble de la situation car les **capacités de tests sont vite saturées** (à 1 000 tests quotidiens environ).
- La mission exploratoire menée par le Pr. Gayat est partie le 13 septembre afin d'estimer les besoins sur place.
- Suite à la détection de cas en Nouvelle Calédonie, tous les passagers des deux derniers vols (30/08 et 12/09) en provenance de Nouméa vers Wallis et Futuna ont été testés **mais aucun cas positif n'a été identifié**. Le territoire reste cependant inquiet d'une possible deuxième vague en raison de faibles niveaux d'équipements sanitaires et de la faible couverture vaccinale (52% de la population éligible).

Indicateurs	
Cas positifs	500 cas confirmés PCR + 500 tests TROD positifs
Décès	1
Taux d'incidence	185 pour 100 000 habitants
Nombre de personnes hospitalisées	70
Nombre de personnes confinées à l'hôtel	30
Nombre de personnes confinées à l'hôtel	30
Nombre de personnes confinées à domicile	174

## Appuis proposés et aides de l'Etat

À quelques semaines du 3<sup>e</sup> et dernier référendum, le 17<sup>e</sup> gouvernement (indépendantiste) de Nouvelle-Calédonie peine à demander l'aide de l'État local et central. C'est en veillant à **suggérer, conseiller, plutôt qu'imposer que nous parvenons à partager et faire accepter les principes de gestion de crise** qui désormais relèvent du droit commun en métropole. L'adaptation de la stratégie conjuguée à une augmentation encore plus significative du nombre de COVID + pourrait constituer une contrainte nouvelle quant au déploiement des FSI dans le cadre de la préparation du 3<sup>e</sup> Référendum.

### Mesures récentes

- Adapter la stratégie de septaine en **supprimant les prises en charge à l'hôtel qui sont réservées à l'isolement des personnes asymptomatiques, les voyageurs doivent s'isoler à domicile**. Ce renoncement à la septaine obligatoire est **acceptée par le Sénat et le président du congrès**.
- Un **couvre-feu sera mis en place de 21h à 5h à partir du mardi 14 septembre**, en plus du confinement strict (1 km) en vigueur jusqu'au lundi 20 septembre inclus avec attestation de déplacement.
- **Obligation vaccinale** pour tous les habitants majeurs et pour rentrer sur le territoire.

### Aides de l'Etat

- Nous avons proposé, dès mercredi soir, au 17<sup>e</sup> gouvernement de **mettre à disposition deux équipes médicales du RSMA** qui pourront, en accord avec le COMSUP, être complétées par des moyens des FANC, afin de pouvoir être projetées dans les tribus les plus reculées pour y vacciner les populations volontaires. Les îles sont notamment ciblées. Nous restons dans l'attente d'une expression de besoins.
- **Les 6 PAX de la mission (MSS) d'évaluation sont attendus en Nouvelle-Calédonie le 14/09**.
- Des **renforts matériels** en masques et autotests/antigéniques (resp. 100k et 200k) sont arrivés samedi 11/09 à Numéa. Une opération d'envoi d'un volume très important d'EPI, de concentrateurs et autres matériels est en cours de programmation (404 palettes à acheminer via 3 vols les 15,16 et 19 septembre), en plus de commandes masques chirurgicaux en cours de préparation.

### Appuis proposés par le MSS

- **Stratégie TAP:** appui/échanges sur la stratégie de dépistage, le contact-tracing, la gestion d'un cluster, la vaccination;
- **Promotion des gestes barrières et des mesures de freinage**, à adapter par les autorités locales au regard du contexte culturel, social etc.;
- **Vaccination:** mise à disposition de toute l'information souhaitée sur la vaccination. Soutien éventuel à la mise en œuvre rapide de la campagne de vaccination;
- **Sécurisation des capacités hospitalières:** sécurisation des lieux et des process pour éviter un cluster hospitalier et contamination des personnels;
- **Stratégie de prise en charge des patients:** fluidification des parcours patient COVID dans le but de limiter le nombre de patients en réanimation;
- **Pilotage de crise:** organisation et pilotage de crise dans les établissements de santé avec mise en place d'une cellule hospitalière;
- Autres appuis: **modélisation, renforcement RH, cellule éthique, soutien médico-psychologique**.

# Quel que soit l'âge, bien plus de tests positifs et d'entrées hospitalières parmi les non-vaccinés

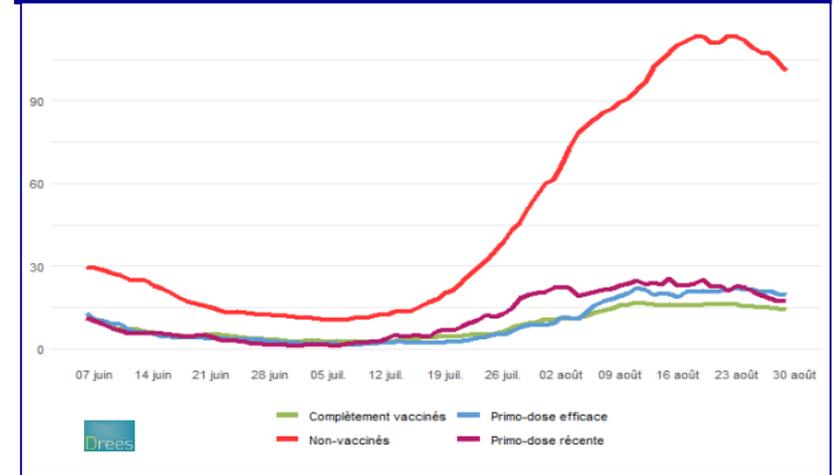
## 9 fois plus d'entrées en soins critiques parmi les non-vaccinés que parmi les vaccinés

- Entre le 23 et le 29 août, le nombre de tests RT-PCR positifs pour 100 000 habitants non-vaccinés s'élève à 356, alors qu'il n'est que de 50 pour 100 000 habitants vaccinés. **Il y a ainsi près de 8 fois plus de tests positifs parmi les personnes non-vaccinées** que parmi celles complètement vaccinées à taille de population comparable.
- Parmi les personnes entrées à l'hôpital entre le 23 et le 29 août 2021 dont un test RT-PCR positif a pu être identifié dans SI-DEP, 79 % des admissions en soins critiques et **75 % des admissions en hospitalisation conventionnelle sont le fait de personnes non vaccinées, alors que les patients complètement vaccinés en représentent respectivement 16 % et 20 %.**
- Pour les décès, ces ratios s'élèvent à 73 % pour les personnes non vaccinées et 22 % pour les personnes complètement vaccinées.
- Après un plateau au milieu du mois d'août, les entrées en soins critiques de patients non vaccinés pour lesquels un test RT-PCR positif a été identifié **entament une décrue**: elles atteignent 32 patients pour 1 million de non-vaccinés entre le 23 et le 29 août après 34 la semaine précédente. Durant la même période, les entrées en soins critiques de patients complètement vaccinés sont inchangées et leur niveau n'atteint que 3,5 entrées pour 1 million de personnes complètement vaccinées.
- **Ainsi à taille de population comparable, il y a 9 fois plus d'entrées en soins critiques parmi les non-vaccinés que parmi les complètement vaccinés.**

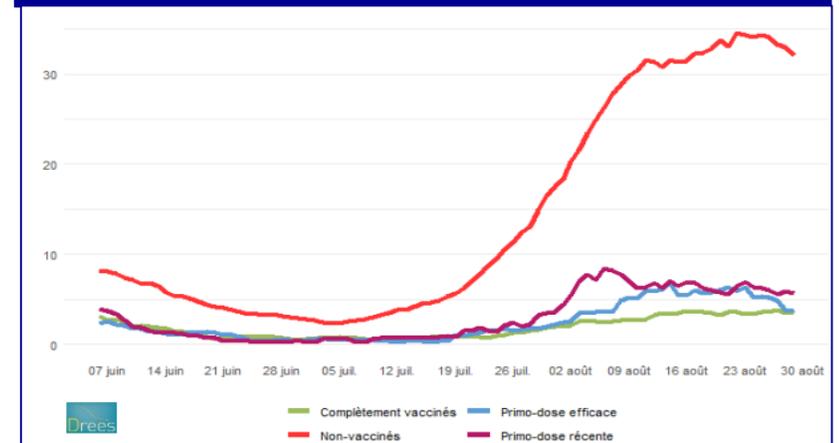
## Légère accalmie de l'épidémie même dans les régions méditerranéennes

- Pendant la dernière semaine d'août, les entrées en soins critiques pour 1 million de non-vaccinés diminuent dans la plupart des régions à l'instar de l'Île-de-France.
- Dans les régions méditerranéennes la situation est mitigée : **en Corse, le nombre d'entrées évolue depuis le début du mois d'août** autour de 50 pour 1 million de non vaccinés, tandis que ce nombre est en baisse en Provence-Alpes-Côte d'Azur et en Occitanie

## Nombre d'entrées en hospitalisation conventionnelle pour un million de personnes selon le statut vaccinal



## Nombre d'entrées en soins critiques pour 1 million d'habitants selon le statut vaccinal



# Grâce à la vaccination, le nombre de décès en France lors de la 4<sup>ème</sup> vague n'est plus corrélé au taux d'incidence

## À noter :

On compte depuis le 1er juillet 2021 3 065 décès en France métropolitaine. Sur le même intervalle de temps (75 jours) pendant le pic de la vague automnale (1er octobre au 14 décembre 2020, 2<sup>ème</sup> vague), 18 471 personnes étaient décédées.

### Corrélation entre le taux d'incidence et le nombre de décès quotidiens en France métropolitaine

